

Soutenance d'Habilitation à diriger des recherches de monsieur Eric Mutabazi (<https://nouvelles.univ-rennes2.fr/event/soutenance-dhabilitation-diriger-recherches-monsieur-eric-mutabazi>)

Monsieur Eric Mutabazi présente ses travaux en vue de l'obtention du diplôme d'Habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'Éducation et de la Formation sous la direction de monsieur Jérôme Eneau, Professeur en Sciences de l'Éducation et de la Formation à l'Université Rennes 2.

Titre des travaux:

L'éducation à la citoyenneté à l'épreuve de la diversité sociale et culturelle : Du paradoxe des associations involontaires, dans l'exercice de la citoyenneté, à la quête de justice éducative favorisant le commun

Résumé:

Les travaux réunis dans cette note de synthèse pour l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) analysent les effets de la diversité sociale et culturelle sur les processus d'éducation à la citoyenneté dans contextes sociétaux divers. Ils s'appuient, d'une part, sur des témoignages ainsi que sur l'analyse des ressources historiques et de manuels scolaires d'histoire, mobilisés dans le cadre initial d'une recherche doctorale consacrée au Rwanda. D'autre part, ils s'inscrivent ensuite dans le prolongement de plusieurs contributions théoriques majeures, notamment celles de Crenshaw sur l'intersectionnalité, de Fricker sur l'injustice épistémique, de Quijano sur la colonialité ou encore de Guha sur la subalternité. Ils prennent également appui sur différentes enquêtes menées, depuis la thèse, auprès des jeunes en situation de décrochage scolaire ou issus de l'immigration, en France et en Suède notamment.

Ces différents travaux montrent que les « appartenances » (ou « associations », pour reprendre la notion de Walzer), volontaires ou parfois involontaires, constituent des repères identitaires, des sources de reconnaissance et des sentiments d'appartenance pour les individus. Elles peuvent néanmoins exercer des contraintes sociales et culturelles qui peuvent constituer des obstacles à l'exercice de la citoyenneté.

Face à cette ambivalence, comment éduquer à la citoyenneté dans des sociétés contemporaines caractérisées par la diversité des « associations involontaires » ? Faut-il faire abstraction des appartenances sociales et culturelles afin de constituer une « communauté de citoyens », au sens de Schnapper, ou convient-il au contraire de privilégier le multiculturalisme et la diversité des appartenances, suivant les approches de MacIntyre ou de Taylor par exemple ? L'hypothèse défendue dans cette HDR est que la prise en compte des associations involontaires ne peut contribuer à l'éducation à la citoyenneté que si l'on considère conjointement les trois pôles du triangle formé par l'individu, ses appartenances et la société dans laquelle il vit. Cette hypothèse prolonge certaines réflexions sur la justice sociale, notamment ceux de Fraser et de Walzer, qui considèrent que les processus de justice et d'apprentissage du vivre-ensemble ne sauraient se réduire à une approche centrée uniquement sur l'individu ou exclusivement sur la communauté. Dans cette perspective, il s'agit de faire du « commun » l'horizon du triangle de l'éducation à la citoyenneté dans un contexte de diversité sociale et culturelle. Il ne s'agit pas cependant de confondre le commun avec le semblable, ni de faire de l'homogénéité une condition préalable à l'éducation à la citoyenneté. L'enjeu est plutôt ici de mettre en lumière ce qui relie les citoyens au-delà de leurs différences et leur permet de construire une société et une citoyenneté communes.

La soutenance est publique.